



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evreux, le 13 juin 2013

Comité opérationnel départemental anti-fraude

Vendredi 14 juin 2013, point presse 11h

Dominique SORAIN, préfet de l'Eure et Dominique LAURENS, procureur de la République co-présideront le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) le vendredi 14 juin 2013, salle Claude Monet, préfecture de l'Eure, Evreux. Un point presse se tiendra à 11h.

Le CODAF a été installé dans l'Eure le 21 juillet 2010. Sous la coprésidence du préfet et du procureur de la République, il réunit les services de l'Etat (police, gendarmerie, Direccte, DDFIP, douanes, inspection du travail, ...), la justice et les organismes de protection sociale (pôle emploi, URSAFF, CAF, CPAM, MSA, ...) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude fiscale et sociale, visée sous toutes ses formes.

L'action du CODAF dans l'Eure s'appuie sur une méthodologie et des outils adaptés aux évolutions constantes des comportements frauduleux. Le partage des informations et les opérations conjointes menées tout au long de l'année permettent de lutter plus efficacement contre toutes les fraudes à travers deux axes : la lutte contre le travail illégal et la fraude aux prestations sociales.

S'agissant de la lutte contre le travail dissimulé, l'URSSAF a procédé en 2012 à 282 contrôles. Ce sont plus de 590 000€ qui ont été ainsi régularisés au titre des redressements de cotisations sociales.

Pour les prestations sociales versées principalement par la CAF, la CPAM et Pôle Emploi, ce sont près de 500 dossiers qui ont fait l'objet d'un contrôle débouchant sur un constat de fraude avérée. Le montant des préjudices s'élève à plus de 2 250 000 euros.

Le comité opérationnel départemental anti-fraude de l'Eure se réunit vendredi 14 juin 2013 afin d'établir un bilan des actions menées par les partenaires au cours de l'année écoulée, d'échanger sur la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre le travail illégal 2013-2015 et de présenter le dispositif départemental de mise en œuvre des sanctions administratives pour travail illégal.

[Contact presse : Maud LUCAS 02.32.78.27.35](mailto:maud.lucas@eure.gouv.fr)